



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0677 du 09/04/2018

Arrêté du 30 mars 2018

ARRETE PORTANT DETACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE TROISIEME CATEGORIE HEA ADMINISTRATIF D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement dans l'emploi de chef de service comptable de troisième catégorie HEA administratif d'un administrateur des Finances publiques adjoint à la direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 01/06/2018

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE TROISIÈME CATÉGORIE HEA ADMINISTRATIF D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT À LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE TROISIÈME CATÉGORIE HEA ADMINISTRATIF D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable de troisième catégorie HEA administratif d'un administrateur des Finances publiques adjoint

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 27 mars 2015 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques et particulièrement son annexe VI ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : l'administrateur des Finances publiques adjoint dont le nom suit est détaché dans l'emploi de chef de service comptable de troisième catégorie HEA administratif pour une durée de trois ans renouvelables une seule fois, comme indiqué ci-après :

N° DGFIP	Prénom	Nom	Affectation	Date de détachement
178540	Régis	MACE	DRFiP d'Ille-et-Vilaine, PNSR Rennes	01/06/2018

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 30 MARS 2018

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756